

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 16 (1954)
Heft: 1

Rubrik: Communiqués de l'association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comme un tel signal prendrait éventuellement trop de place sur le véhicule, il est donc plus simple d'avoir un modèle pliable. Nous ne pensons pas du reste qu'une équivoque soit possible du fait qu'il manque à ce signal le point d'exclamation noir sur fond blanc.

Vu les considérations qui précèdent ainsi que l'article 19 de l'ordonnance du 17 octobre 1932 sur la signalisation routière, nous autorisons l'emploi du signal susmentionné. Il va de soi qu'un signal no 6 (autres dangers), recouvert d'une matière réfléchissante, peut aussi être utilisé. Le signal doit être placé à une distance minimum de 20 à 30 m du véhicule en stationnement. La mise en place du signal ne rend pas caduque, pour le conducteur, son obligation d'éclairer le véhicule au moyen des feux réglementaires, tant que l'installation d'éclairage fonctionne.

De plus, nous prions les fabricants de mettre dorénavant sur le marché des signaux de 60 cm de côté (au lieu de 40 cm, comme c'est le cas pour le «triangle de sécurité»), afin de se conformer aux prescriptions de l'annexe B, chiffre I/1 de l'ordonnance du 17 octobre 1932 sur la signalisation routière; ces dimensions répondraient aussi au Protocole de 1949 sur la signalisation routière. Lors de la refonte de l'ordonnance sur la signalisation routière qui interviendra après la révision de la loi, il y aura lieu de fixer définitivement les dimensions de ce signal.

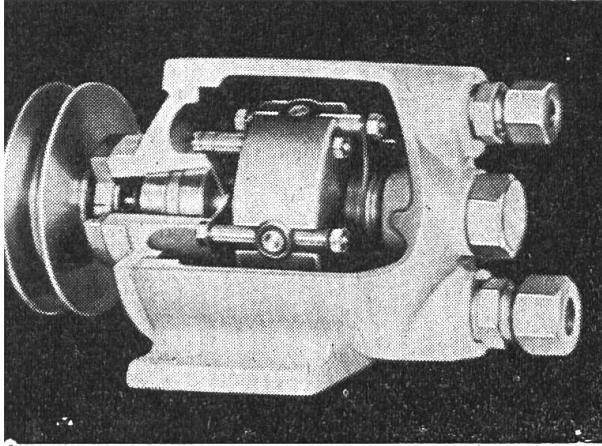
Communiqués de l'association suisse

La 27ème assemblée des délégués

ainsi que ce fut annoncé dans le numéro de novembre du «Tracteur», s'est tenue le 15 déc. 1953 à Berthoud, à l'Hôtel Guggisberg. M. E. Schwaar, président central, salua la présence de plus de 60 délégués et de presque autant d'invités et de membres ayant voix consultative. Il souhaita tout particulièrement la bienvenue aux 2 représentants de la presse, à M. H. Strub, de l'Union des associations coopératives agricoles de la Suisse, à M. J. Vollenweider, président de l'IMA, et à M. P. Signer, ingénieur, chef de la section des essais du dit institut. Au nombre des invités, on pouvait encore noter le représentant de la Mutuelle Vaudoise Accidents, compagnie d'assurance avec laquelle nous sommes liés par contrat, M. R. Gobat, ingénieur, de la Station de machines agricoles de Marcellin-sur-Morges, de même que des représentants des associations des propriétaires de tracteurs de Genève et Vaud.

Le président ouvrit la séance en rappelant la mémoire du président d'honneur François Ineichen, décédé prématurément le 12 avril 1953. M. Schwaar parla de l'activité dévouée et méthodique de son prédécesseur, et demanda à l'assemblée de lui garder toujours un souvenir reconnaissant. L'assistance honora ensuite le disparu en se levant.

Au tractandum des «Communications», l'assemblée fut notamment informée que l'effectif des membres, qui se montait à 9821 unités au 31 décembre 1951, s'est augmenté de 1805 membres jusqu'au 30 juin 1953. On enregistra en outre avec satisfaction que le banc d'essai pour tracteurs à 1 essieu et faucheur à moteur,



Pompe à pistons à haute pression « PEGU »

utilisable dans l'industrie des tracteurs et engins de levage ainsi que dans l'industrie des machines.

Livrable comme mécanisme seul, comme pompe sur pied ou sur flasque ou dans dispositifs combinés avec vérins, pistons et relevage.

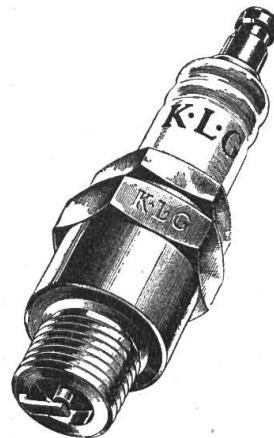
Notice et offre sur demande.

Société des Produits Perfect Bienne

Avenue de la Gare 14, Tél. (032) 264 96

La Bougie spéciale pour tous moteurs agricoles, tracteurs, machines-outils, etc.

Démontable pour le nettoyage, elle donne toujours **plein rendement**.



SMITHS
KLG

En vente dans tous les Garages:

Importateur:

IMEX S. A., Genève-Zurich

installé à l'Ecole cantonale du Strickhof/Zurich et financé par la section zurichoise, a été mis en service. (Nous renvoyons à l'article plus haut y relatif. Réd.) Le promoteur de cette réalisation, M. F. Laufener, président de l'Association zurichoise de propriétaires de tracteurs et vice-président de l'Association centrale, mérite un hommage spécial.

Passant à la **partie administrative** proprement dite, l'assemblée approuva d'abord le **procès-verbal** de la dernière assemblée générale du 19 décembre 1952. Le **rapport d'activité** pour la période s'étendant du 1er janvier 1952 au 30 juin 1953, ainsi que les **comptes** pour l'année 1952 et le premier semestre 1953, furent également approuvés. Ces derniers se clôturent par un bénéfice de frs. 5261.62 et de frs. 791.39 respectivement. Afin de décharger le Secrétariat central pendant les mois d'hiver, l'art. 22 des statuts fut modifié, en ce sens que l'année administrative ne concorde plus avec l'année civile et que l'exercice commence dorénavant le 1er juillet pour se terminer le 30 juin. Le rapport d'activité et les comptes qui ont été présentés embrassent un espace de temps de 18 mois, cela afin de pouvoir commencer rétroactivement le nouvel exercice à partir du 1er juillet 1953. Le **programme d'activité** pour la période allant de décembre 1953 à novembre 1954 a été établi à l'intention des sections sous forme de directives.

On recommande aux sections d'organiser les manifestations suivantes:

- cours de 1—2 jours touchant la connaissance des moteurs et le dépannage;
- cours de 2 jours sur les soins journaliers, hebdomadaires et mensuels à donner aux tracteurs;
- cours de 4—5 jours concernant l'entretien annuel des tracteurs;
- cours d'une demi-journée sur l'entretien (et le traitement) des chambres à air et des pneus;
- cours d'une demi-journée sur les soins que nécessitent les batteries;
- cours de 1 jour sur l'éducation à la circulation routière;
- concours d'habileté pour conducteurs de tracteurs;

- démonstrations de labourage au tracteur;
- démonstrations sur l'emploi des moissonneuses-lieuses;
- démonstrations d'outils portés pour tracteurs;
- démonstrations de tracteurs à fins multiples.

- En plus, l'association centrale a en vue le programme d'activité suivant:
- éducation des conducteurs de tracteurs en vue d'en former des usagers de la route disciplinés et montrant les égards voulus;
 - renseigner l'opinion publique et les représentants de l'agriculture au Parlement en prévision de la nouvelle loi sur la circulation routière;
 - chercher à obtenir un tarif douanier réduit pour l'essence. Suivre de près les travaux de révision du tarif général des douanes;
 - sauvegarde des intérêts des propriétaires de tracteurs dans la question des carburants d'Ems;
 - organisation d'une démonstration d'enseignement avec des tracteurs à fins multiples.

Après que l'assemblée eut donné son consentement pour un contrat avec l'imprimerie du «Tracteur» (Schill & Cie., à Lucerne), ainsi que pour le contrat d'acquisition d'annonces (Agence de publicité Hofmann, Steinmaur/ZH), elle donna également son approbation en ce qui concerne la convention entre la Communauté de travail des associations intéressées aux transports privés et aux usagers des transports, d'une part, et l'Association fiduciaire de l'industrie des transports automobiles (TAG), d'autre part. Cette convention ne touche pas les détenteurs de tracteurs agricoles. Nous renseignerons les propriétaires d'entreprises de transports professionnels à ce sujet dans un des prochains numéros.

Lors de la mise en discussion des questions douanières, l'assemblée protesta énergiquement contre la prétention de faire payer au paysan une contribution pour l'entretien des routes — par le moyen du taux douanier pour le carburant — lorsqu'il cultive ses champs et ses prairies. Le Comité directeur reçut le mandat de poursuivre l'affaire du tarif douanier réduit pour l'essence agricole et de la mener à chef dans le délai d'une année, si possible.

L'assemblée apprit avec satisfaction que les intérêts des propriétaires de tracteurs ont été jusqu'ici bien défendus lors des travaux de révision de la loi sur la circulation des véhicules et des cycles (L. A.). Afin de pouvoir mieux lutter pour le maintien de la position spéciale du tracteur agricole dans la nouvelle loi, il fut décidé de créer une commission centrale de la circulation routière ainsi que des commissions régionales. Elles auront pour tâche principale l'éducation et l'enseignement de tous les conducteurs de tracteurs. A cette occasion, le gérant Piller lança un appel pressant aux représentants des associations des propriétaires de tracteurs de Genève et Vaud — lesquelles ne sont malheureusement pas encore rattachées à l'association centrale —, les invitant à rentrer dans l'Association suisse de propriétaires de tracteurs.

L'assemblée accorda un crédit de frs. 1000.— à titre de contribution pour l'Exposition nationale d'agriculture, d'économie forestière et d'horticulture de Lucerne, en 1954. Il est prévu de tenir la prochaine Assemblée générale des délégués à Lucerne, pendant l'exposition.

M. Hans Leibundgut, de St. Urban/LU, qui se retire après avoir fait partie du Comité central durant plus de 20 ans, fut nommé membre d'honneur à l'unanimité. M. Leibundgut avait été président central de 1942 à 1943.

Au cours de la **discussion générale** animée qui s'ensuivit, plusieurs orateurs soulignèrent l'importance de l'observation rigoureuse de la limite de vitesse (20 km/h), de même que des autres règles de circulation, afin de prévenir les accidents. On demanda aussi la répétition du cours d'instruction pour la formation de chefs de cours, lesquels sont partout recherchés. Les représentants des régions de langue italienne et française félicitèrent l'association du succès qui a couronné ses efforts.

Hans Leibundgut
Neuscheuerhof, St. Urban
Membre d'honneur

président de la section lucernoise et membre du Comité central durant de longues années.



La 27ème Assemblée des délégués se déroula dans d'excellentes conditions, comme ce fut le cas les années précédentes, et l'on put constater un remarquable esprit de corps. Ce fait réjouissant encouragera le Comité directeur à ne pas se relâcher dans ses efforts. L'union et la cohésion de ses membres affermiront la position de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, à l'avenir.

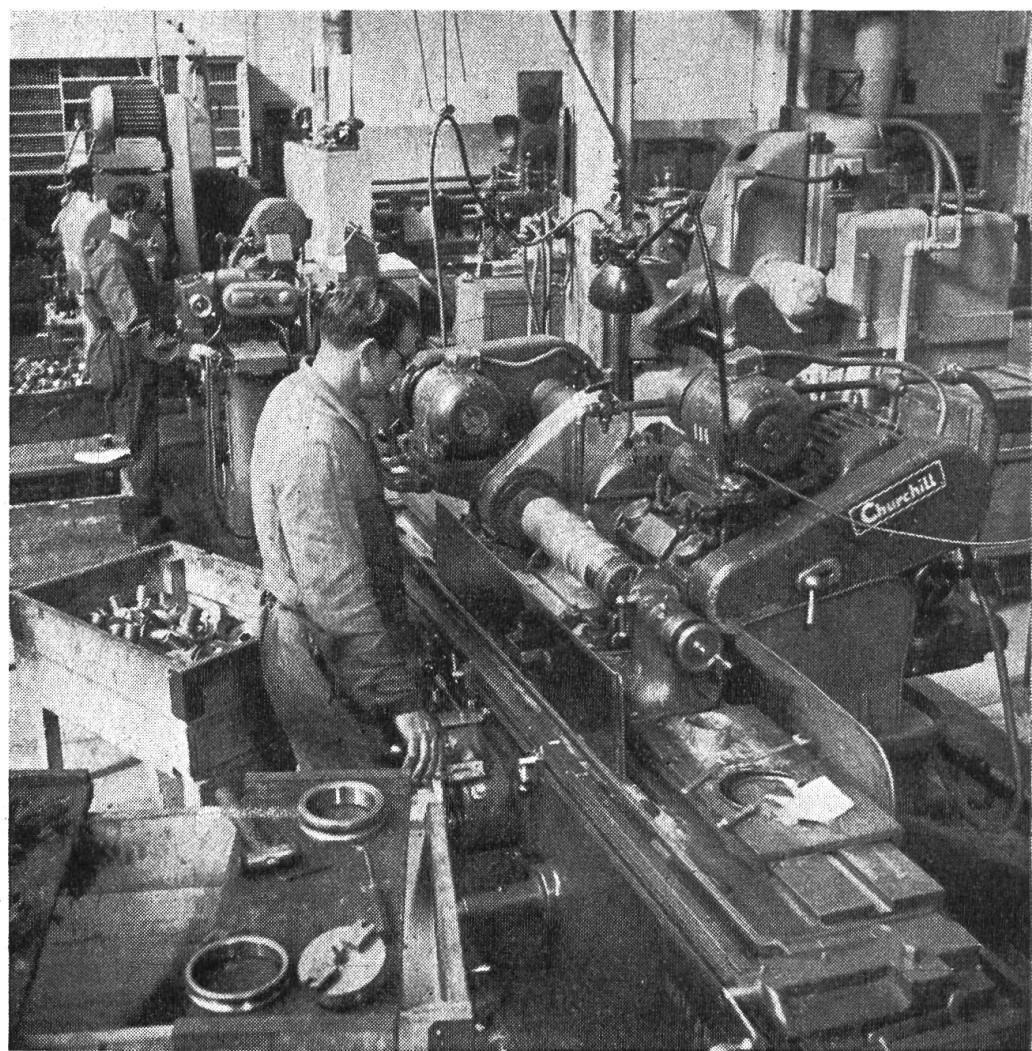
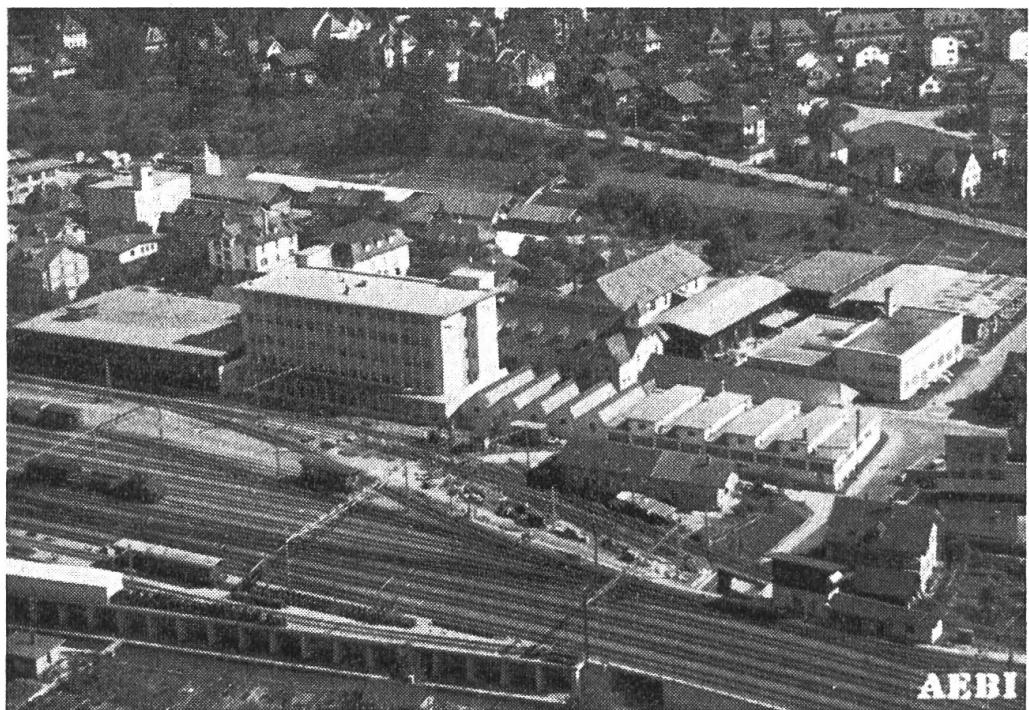
*

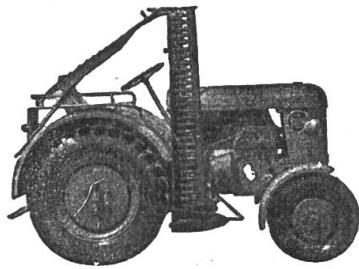
Au cours de la matinée, les délégués visitèrent la Fabrique de machines agricoles Aebi & Cie., à Berthoud. Cette maison d'ancienne renommée a été modernisée. Les visiteurs purent avoir une vue d'ensemble du processus de la fabrication et de l'organisation rationnelle de cette entreprise industrielle moyenne bien dirigée. M. le Dr. Willy Aebi prit la parole pendant l'excellent dîner qui fut servi à l'Hôtel Guggisberg et donna aux délégués un aperçu du développement de cette entreprise — fondée en 1883 par son grand-père —, ainsi que des tâches passées et présentes de l'industrie des machines agricoles. Nous sommes convaincus que de telles visites d'usines contribuent à développer la compréhension mutuelle entre la dite industrie et l'agriculture. En outre, plus d'un jeune paysan réalise à cette occasion combien les travaux en pleine nature sont tout de même plus beaux que ceux exécutés en fabrique, même si ces derniers ont lieu dans des conditions idéales, comme c'est p. ex. le cas dans l'entreprise Aebi. Nous remercions ici encore la Fabrique Aebi & Cie. pour cette visite et les rafraîchissements offerts. e.r.

Texte se rapportant aux clichés de la page 30.

En haut: Vue de la Fabrique de machines Aebi & Cie., prise d'avion, où l'on voit le nouveau bâtiment à 5 étages construit en 1952.

En bas: La salle des machines, au rez-de-chaussée. Elle équipée de machines-outils des plus modernes. Au premier plan, une machine à polir de marque anglaise «travaillant» un piston de pompe.





Rast frères, Schenkon / Sursee/LU
Tracteurs et jeeps, fabrique de
remorques. Téléphone (045) 5 75 34

Commande hydraulique «Pentax»

pouvant être montée sur tout tracteur. Actionnement par poulie
en V ou prise de mouvement,

Tracteurs «Primus» 15/18 CV, 22/25 CV, 30/36 CV,
55/60 CV. Consommation: 1,5 à 2,5 litres par heure.

Tracteurs à 4 roues motrices «Urus»
de 28 et 40 CV, livrables seulement à l'industrie.

«Jeeps» et «Land-Rovers» de 10 et 11,2 CV.

Remorques pour «jeeps», «Land-Rovers» et «Unimogs».
Bennes basculantes d'une capacité de 1 à 2,5 m³.

Rapport sur l'Action d'entr'aide de 1953 en faveur de l'IMA

Comme on le sait, nous avons dédié le numéro de novembre 1952 du «Tracteur» à l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA), à Brougg/Argovie, et nous avons notamment établi un parallèle avec les instituts étrangers similaires. Nous avons pu constater, par exemple, que la subvention de 7,000 frs. allouée par la Confédération est considérablement inférieure à celles que d'autres Etats consentent à des organismes semblables, lesquelles se montent en général à quelques millions. Cependant, étant donné que nous préférons au fond qu'un tel institut soit indépendant de l'Etat, nous avons invité nos membres, dans le même numéro, à faire parvenir une contribution personnelle modeste à l'IMA. Un calcul nous a permis de voir que cet institut sortirait de sa situation financière difficile si chaque exploitation agricole payait seulement un franc.

Les montants volontaires qui ont été versés au compte de chèques postaux de l'IMA, en réponse à notre appel d'alors, sont les suivants:

1	×	frs. 100.—	=	frs. 100.—
5	×	frs. 20.—	=	frs. 100.—
12	×	frs. 15.—	=	frs. 180.—
4	×	frs. 10.—	=	frs. 40.—
5	×	frs. 12.—	=	frs. 60.—
1	×	frs. 4.—	=	frs. 4.—
1	×	frs. 3.50	=	frs. 3.50
3	×	frs. 3.—	=	frs. 9.—
1	×	frs. 2.50	=	frs. 2.50
48	×	frs. 2.—	=	frs. 96.—
1	×	frs. 1.50	=	frs. 1.50
82	×	frs. 1.—	=	frs. 82.—
164		Total	=	frs. 678.50

L'IMA nous prie de remercier chaleureusement tous les donateurs et nous leur adressons, nous-mêmes, également, nos sincères remerciements. Nous prions en même temps les membres désireux d'envoyer une contribution volontaire à l'IMA en 1954 de bien vouloir le faire au moyen d'un bulletin de versement vert au compte de chèques postaux VI 4768 (Aarau). Prière de mettre l'indication suivante au verso du coupon de droite: «Action d'entr'aide ASPT 1954». Nous ne nous attendons pas à de grosses sommes et nous souhaitons simplement que chaque lecteur verse un franc. Au début de janvier 1955, le résultat de cette action d'entr'aide de 1954 paraîtra dans le «Tracteur». Nous exprimons d'avance nos sincères remerciements à tous les donateurs.

La Rédaction.

Tout membre peut en prendre l'initiative

Quelques membres se sont plaints, ces derniers temps, que l'on n'organisait pas de cours techniques dans leur région.

Nous prions les membres progressistes de noter, dans chaque village, les manifestations qui sont désirées ou qui sont nécessaires et de prendre eux-mêmes l'initiative d'organiser un cours ou une manifestation. Dès que le nombre exact des participants s'intéressant à un cours ou à une manifestation sera connu, on en informera la gérance de la section compétente, laquelle fera ensuite le nécessaire.

La Rédaction.

Nouvelles des sections

Section de Fribourg

Nouvelle adresse du Secrétariat

Le réjouissant accroissement de l'effectif de notre section, laquelle comptait plus de 1100 membres au début de janvier 1954, nous a engagés à transférer le Secrétariat à la **rue Geiler 2, à Fribourg**. Il se trouve maintenant à proximité des Entreprises Electriques Fribourgeoises. Le numéro de téléphone reste le même, soit: (037) 2 68 91. Nous vous prions de prendre note de la nouvelle adresse.

Association fribourgeoise des propriétaires de tracteurs,
Le gérant: H. Sudan.

CONDUCTEURS
DE TRACTEURS:

Circulez comme il se doit

tel est le titre du fascicule No 1 des publications de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs.

16 pages. **Prix: 80 cts.** 43 illustrations en couleurs.
11 esquisses.

Commandez cette brochure en versant fr. .90 au compte de chèques postaux VIII 32608 (Zurich) de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs à Brougg.

Droit de reproduction réservé

« LE TRACTEUR »

Rédaction et Administration: Secrétariat central de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs, Pestalozzistrasse 1, Case, Brougg/Arg. - Tél. (056) 4 20 22. - Compte postal VIII 32608 Zurich
Régie des annonces: Annonces Hofmann, Steinmaur/Zch. - Tél. (051) 94 11 69

Prix d'abonnement: frs. 7.— par an / Gratuit pour les membres de l'Association / Paraît tous les mois

Imprimerie: Schill & Cie., Lucerne